



Le financement

En quoi consiste le principe de gratuité:

- Depuis 1881 pour le premier degré.
- Cela concerne toute la scolarité (de la maternelle au lycée).
- Cela va de pair avec l'obligation scolaire.

Qui finance le fonctionnement de l'école ? Quel est le rôle de la commune et de la coopérative scolaire ?

- L'Etat prend en charge le recrutement, la formation, la rémunération des personnels et enseignants.
- La commune, les propriétaires des locaux scolaires, assurent la construction, la reconstruction, les extensions, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.
- La coopérative scolaire est dotée d'un budget propre. Elle peut financer les projets éducatifs ou des actions de solidarité à l'école à condition de ne pas substituer aux obligations de la commune.
- On peut demander une participation financière aux parents pour des activités facultatives hors temps scolaire. **Aucun élève ne doit être écarté pour des raisons financières. En cas de difficulté, on cherche des solutions auprès de la municipalité, la coopérative scolaire, les associations agréées complémentaires de l'école.**
- Les activités sur le temps scolaire sont obligatoires et gratuites.
- La caisse des écoles est alimentée par des cotisations des adhérents, des legs et dons, des subventions de la commune, du département ou de l'Etat. L'objectif est d'apporter de l'aide aux élèves en fonction des ressources des familles (cantine, garderie, sorties et voyages scolaire).

Peut on faire acheter un livre ?

- Oui, mais l'élève le garde.
- Oui si le prix est accessible à tous les parents.
- La coopérative peut prendre en charge l'achat.
- Oui, cela peut même être un choix éducatif (cela permet à l'élève de se constituer sa propre bibliothèque). Ce projet doit être présenté en conseil d'école et validé par les parents élus.
- Si il y a un refus, la caisse ou la coopérative achète tous les livres qui resteront à l'école.
- On peut emprunter des séries dans les CRDP ou auprès des équipes de circonscription.

Les fournitures scolaires sont elles à la charge des familles ?

→ Oui pour le matériel personnel.

→ Il faut que la liste soit assez courte pour ne pas augmenter les inégalités.

Qu'est ce que l'OCCE ?

→ C'est un mouvement pédagogique national. Il a une statut associatif qui développe les valeurs de la coopération:

- La solidarité.
- Le partage des savoirs et des responsabilités.
- L'exercice effectif de la démocratie à l'école.